

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
COMMUNE DE SAILLY SUR LA LYS

**DECISION RELATIVE À LA SIGNATURE D'UN DEVIS POUR L'ACHAT D'UN
PODIUM ET SON GARDE-CORPS**

Le Maire de SAILLY-SUR-LA-LYS,

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020-12 du 20 mai 2020 étendant la délégation de pouvoir au Maire à toutes les décisions en matière de marchés publics quel que soit leur montant ;

Vu la proposition reçue par la société COMAT ET VALCO ;

DECIDE

ARTICLE 1 : est signé avec la société COMAT ET VALCO (253 Boulevard Robert Koch 34536 BEZIERS CEDEX) un devis concernant l'achat d'un podium et son garde-corps d'un montant de 9840 € TTC.

ARTICLE 2 : la présente décision sera communiquée au conseil municipal lors de la prochaine séance. Elle sera reprise au registre des délibérations du conseil municipal et fera l'objet des mesures de publicité réglementaires et ampliation en sera transmise à la Sous-Préfecture de BETHUNE.

Fait à SAILLY-SUR-LA-LYS, le 30 septembre 2024

DEC2024_143



Le Maire,
Jean-Claude THOREZ